



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

**Dans ce numéro :**

CNDS 2014, en résumé	2
Associations, récupération de la TVA	2
Subventions = comptes à rendre	2
Les obligations de la publication d'un journal	2
La médaille de la Jeunesse et des Sports change d'appellation	3
Vers une privatisation de l'INSEP ??	3
Le basket poursuit son ascension	4
Feuilleton Roland Garros : nouvel épisode	4
Thomas Bach rend visite à François Hollande	4
Journée Internationale du sport au service du développement de la paix	4
L'ARJEL surveillera scrupuleusement les paris sportifs ... des licenciés	4
J.O, candidature de la France, 2024, 2028 ???	5
Dopage : analyses rétroactives	5
La Lettre de Félicitations pour les jeunes	5
La Nuit du Sport Val de Marne sera chaude !!!	6
Rencontre avec le Préfet du Val de Marne	6
Le site Sport -Santé du CDOS 94	6
Le sport, gage de longévité ???	7
Le certificat médical en question	7
Les Echos 94	8

Quelle place pour les CDOS dans la décentralisation?

Cette place réside essentiellement dans la réponse à la question : les départements seront-ils supprimés ? Que ce soit dans la majorité aux responsabilités ou dans l'opposition, c'est un flou entretenu depuis l'annonce de la RGPP, suivi par l'acte III de la décentralisation. Il est donc difficile de se projeter dans l'avenir. En ce qui concerne l'Ile-de-France, notre département sera forcément impacté avec le 92 et le 93 par Paris Métropole. C'est une certitude. De quelle manière ? Nous n'avons aucune réponse précise à ce jour pour nous projeter dans l'avenir.

La position du CNOSF ne nous reconforte pas plus. Davantage préoccupé par son nouveau modèle du sport français, le CNOSF espère une gouvernance plus large en s'appuyant sur les CROS, CDOS et CTOS. Toutefois lorsqu'on l'interroge sur l'existence des CDOS, il se garde bien d'y répondre positivement, position très commode, et ce d'autant plus qu'il ne participe pas au financement de ses organes représentatifs.

Quelle place pour une maison des sports?

Heureux sont donc les CDOS déjà dotés d'une Maison des Sports. Ils sont nombreux et ils pourront continuer à faire face aux légitimes demandes du mouvement sportif, car, qui dit suppression des départements, dit aussi suppression des Comités Départementaux, sauf à changer de nom.

Une Maison des Sports est donc un élément fondamental à la pyramide sportive. En effet, à bien y réfléchir, sans infrastructure, sans adresse, nous deviendrons des entités virtuelles qu'il sera d'autant plus facile d'écarter. L'absence d'ancrage local réel est déjà une réalité lorsque le service de l'urbanisme du Conseil Général ignore notre existence au 2, rue Tirard... Actuellement nombre de comités sont dans un désarroi préjudiciable à leur gestion et à leur développement, et le CDOS ne peut plus les accompagner. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir dépensé de l'énergie pour parvenir à cette Maison des Sports dont le nom devient tabou !!! Nous avons plus que jamais besoin de cet outil. Les comités, les clubs, historiquement proches, ont besoin de bureaux, de salles de réunion, de salle de formation, de matériel à partager, de surfaces de stockage... Cette mutualisation, pilotée par le CDOS, est une dynamique qui poussera vers le haut le mouvement sportif val-de-marnais, et sera une source d'économie

D'autre part, si nous n'avons pas les moyens de créer des emplois pérennes et de conserver ceux existants, alors que les besoins existent et grandissent, le mouvement sportif va s'affaiblir dangereusement et les liens entre les collectivités et les clubs se détérioreront. Si le CDOS possédait ses locaux, il serait alors en mesure de développer une politique d'emplois partagés dont il assurerait la gestion et dont les bénéficiaires n'auraient jamais eu les moyens d'atteindre ce niveau de compétence. La réalité actuelle est sans ambiguïté, il est exigé du secteur associatif sportif plus de compétences, plus de qualités, plus de professionnalisme, avec des dossiers de plus en plus complexes comme celui du CNDS, objectif irréaliste pour la majorité des associations où le trésorier ne deviendra jamais un directeur financier ! Est-ce un sport en col blanc que l'on veut ? Ou un sport avec des moyens mutualisés performants et adaptés ?

On avait eu l'impression le dernier semestre, qu'à la suite d'une possible restructuration des services des sports et de la jeunesse du Conseil Général, une opportunité était peut-être à saisir. Elle ne l'a pas été.

Nous sommes aujourd'hui désabusés, diminués, affaiblis pour affronter une éventuelle réforme des territoires et nous lançons un appel à toutes les villes qui posséderaient un bâtiment, même à restaurer, qui pourrait répondre aux besoins du mouvement sportif Val-de-Marnais.

A votre bon cœur et très bonne année.

Avec le soutien de

CNDS 2014, en résumé

Pour revenir à sa vocation originelle, le CNDS s'articulera autour de trois principes :

- ◇ Se concentrer sur les territoires et les publics qui connaissent le plus de difficultés à accéder à la pratique sportive ;
- ◇ développer l'emploi-sportif ;

◇ agir de façon concertée sur les territoires autour des crémas régionaux du sport.

En ce qui concerne le CNDS équipements, il sera tourné prioritairement sur la rénovation et la construction de piscines, 15 millions d'euros y seront consacrés, soit 29% de

l'enveloppe spécifique. Les actions répondant à l'objectif de « savoir nager » se verront attribuer des subventions particulières. Cet effort tant à réduire graduellement le taux de non-nageurs à l'entrée en 6^{ème}, estimé à 60% dans les zones urbaines sensibles.



TVA

Associations, récupération de la TVA

C'est une question que se posent souvent les associations qui ne sont pas assujetties au paiement d'une TVA: peut-on

récupérer la TVA facturée par nos fournisseurs et prestataires?

La réponse est négative, on est dans le même cas de figure que le particulier qui l'acquitte sur ses achats et travaux.

Subventions = comptes à rendre

Ceci peut paraître comme évident mais on doit préciser que ce n'est pas toujours le cas, et que l'on ne sait pas trop les règles à observer.

Tout d'abord on peut dire que c'est une obligation de rendre des comptes qui peut se résumer en trois mots : décrire, évaluer, expliquer. Le financeur cherche à vérifier trois points :

- ◇ L'objet de la subvention et les exigences fixées par le financeur ont-ils bien été respectés?
- ◇ L'action financée correspond-elle bien à l'intérêt général et la subvention est-elle bien destinée au public visé?

◇ La subvention n'aurait-elle pas été plus ou moins dévoyée afin de dégager des excédents?

« on peut dire que c'est une obligation de rendre des comptes qui peut se résumer en trois mots : décrire, évaluer, expliquer »

Sur ce dernier point, on notera que toute subvention non utilisée doit être en principe remboursée, souvent l'administration préfère bloquer une pro-

chaine demande à ce motif.

Par contre on remarquera que contrairement à l'esprit de la loi en la matière, le bénévolat n'est pas pris en compte d'une manière comptable, il en est de même pour les charges salariales selon les collectivités, ce qui n'est pas le cas pour les subventions publiques attribuées par les services de l'Etat. Cette dichotomie demande quelques explications lorsque c'est le cas.

On est donc encore loin d'un imprimé unique de demande de subvention, d'une harmonie dans les procédures et d'une simplification tant promise, et jamais obtenue.

Les obligations de la publication d'un journal

Même diffusé gratuitement à un public excédant le cercle familial, il est soumis à la législation sur la presse et donc aux règles du dépôt légal.

Depuis 2012, une simplification a été introduite (article 99 de la loi 2012-387 du 22 mars): vous devez déposer votre bulle-

tin en double exemplaires (un seul si le tirage est inférieur à 300 exemplaires) à la Bibliothèque Nationale de France, dépôt légal des périodiques, quai François Mauriac, 75706 Paris-cedex 13.

Le premier exemplaire doit être accompagné d'une déclara-

tion (cerfa n°10068*05) les autres seront déposés simplement, à l'exception du dernier de l'année auquel on devra joindre une déclaration globale annuelle (cerfa n°12381*03).

Ce dispositif s'applique même aux publications irrégulières.

{ BnF

La médaille de la Jeunesse et des Sports change d'appellation

Dorénavant cette décoration élargira son champ à tout engagement associatif, on devra donc dire « médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ».

Il s'agit de montrer l'attachement et la place que l'Etat entend accorder aux acteurs associatifs, véritables partenaires de l'action publique. Cette reconnaissance symbolique sera-t-elle de nature à renforcer le bénévolat qui a tendance à passer, en tout cas dans le sport, d'un engagement durable à un bénévolat d'action

dans des périodes plus brèves et plus discontinues?

« le bénévolat [...] a tendance à passer [...] d'un engagement durable à un bénévolat d'action »

Au-delà de toutes les initiatives ou intentions, si bonnes soient-elles, ce qui préoccupe le plus les associations sportives et qui est dénoncé régulièrement,

c'est la lourdeur des tâches administratives qui sont un frein aux prises de responsabilités. On a besoin d'un engagement bénévole durable qui ne soit pas aussi fragile et qui conduit progressivement à créer des emplois qui sont une charge que certaines structures ne peuvent assurer, quels que soient les dispositifs des aides. Les nouveaux salariés ont besoin d'un tutorat qui ne peut être assuré que par des élus connaissant les structures associatives et c'est sur ce besoin de tutorat que l'on doit réfléchir en premier.



Vers une privatisation de l'INSEP ??

Selon Jean-Marc Grimont, documentaliste de métier, en poste depuis 25 ans à l'INSEP et représentant SGEN-CFDT des personnels entre autres, est convaincu que l'on va dans ce sens.

Il se réfère au projet présenté par la direction de l'INSEP, copiloté par la Fondation Condorcet, cette dernière intervenant pour mettre en œuvre une stratégie d'optimisation du management et de la gestion des ressources humaines. Il fait référence au site de la fondation dans lequel on peut lire par exemple :

« Les partenaires sociaux ne représentant que 6% de l'ensemble des salariés, ne sont plus une force de proposition crédible », « Les Français sont assistés par l'Etat », « En France, le diplôme ainsi que la convention collective ont un poids considérable ce qui fige les parcours professionnels »...

Il fait aussi remarquer que la fondation a créé un comité de la Fonction Publique qui se propose « de provoquer et

d'appuyer une action d'évangélisation en direction de publics concernés avec le relais et le concours effectif de fonctionnaires notoirement motivés dans ce sens »

On ne peut pas dire que ces propos sont très adroits venant de la Fondation qui copilote cette réforme, car il s'agit bien d'une réforme, dès lors la lettre de mission de la Ministre, Valérie Fourneyron, est très claire au regard d'une ambition qui peut sembler unique « l'accès durable de la France au Top 5 des Nations Olympiques ».

Il est peut-être bon de rappeler que l'INSEP est un établissement public qui a pour mission d'œuvrer :

- ◇ En faveur de l'unité du sport, en faveur du sport santé et du sport pour tous,
- ◇ En faveur du service public du sport et des missions d'intérêt général de ses personnels agents de l'Etat,
- ◇ En faveur de la reconversion des 7.000 sportifs de haut niveau à l'issue de leur carrière sportive.

La récente déclaration de Denis Masseglia, Président du CNOSF, remettant en cause le modèle sportif français datant des années 60, « un système trop complexe et trop onéreux », ne peut que confirmer la clarification des rôles que souhaite Jean-Marc Grimont.

Ce dernier pense que l'INSEP et les CREPS ont deux missions qui peuvent parfaitement coexister : d'une part la haute performance sportive relevant des fédérations, d'autre part la formation (les études puis la reconversion des athlètes, mais aussi les formations aux métiers du sport et de l'animation en lien avec les universités), la recherche sous toutes ses formes et la documentation (avec ce rôle d'observatoire des politiques sportives que l'on assigne à l'INSEP pour les politiques jeunesse). Autant de missions justifiant le statut d'établissement public de l'INSEP et des CREPS susceptibles de donner un sens à l'idée d'inclure le MSJEPVA dans un pôle éducatif ministériel.

INSEP
Institut National du Sport



Le basket poursuit son ascension

La Fédération vient de passer la barre symbolique des 500.000 licenciés avec un chiffre de 500.033 à la mi-saison 2013/2014.

Ce résultat résulte d'une progression constante depuis

2008/2009 (449.263), cette croissance n'a pas faibli depuis cette époque, ce qui a permis ce brillant résultat.

Le Président Jean-Pierre Siutat estime que c'est le fruit d'un travail de fond effectué depuis

de nombreuses années par la fédération, les ligues, les comités et les clubs, qui a été porté par les résultats de l'Equipe de France, moteur de cette spectaculaire progression.



Feuilleton Roland Garros : nouvel épisode

L'ancien Ministre, Député de Paris, Maire UMP du 16^{ème} arrondissement, Monsieur Claude GOASGUEN, dénonce, selon un communiqué de presse, avec la plus grande vigueur,

la précipitation de la Mairie de Paris et de la Fédération Française de Tennis concernant la construction du Centre National d'Entraînement sur le Stade de Georges Hébert.

Initialement prévu fin 2013. Le report de ces travaux serait lourd de conséquence pour la FFT et le projet d'agrandissement de Roland GARROS !

Thomas Bach rend visite à François Hollande



Thomas BACH

Le nouveau Président du CIO a foulé les marches de l'Elysée le 30 novembre dernier.

A l'ordre du jour, les prochains Jeux de Sotchi et leur liste de différends avec le Président Russe qui pourraient conduire

à de nombreux boycottages de la cérémonie d'ouverture, la lutte contre le dopage, les paris illégaux, le projet de journée internationale du sport au service de la paix et une éventuelle candidature française aux Jeux d'été de 2024.

Accessoirement, cette visite en France coïncidait avec le centenaire de la Fédération Internationale d'Escrime avec de grandes et belles manifestations au Grand Palais. Thomas BACH a été Champion Olympique au fleuret par équipe en 1976.



Journée internationale du sport au service du développement de la paix

L'ONU et le CIO viennent d'instituer cette journée au nom très long, et l'ont placé au 6 avril, jour de l'ouverture des premiers Jeux de l'ère mo-

derne, à Athènes en 1896.

Il est évident que les deux institutions comptent sur les valeurs du sport pour lutter

contre ces multiples conflits régionaux pour lesquels l'ONU est démunie.

L'ARJEL surveillera scrupuleusement les paris sportifs ... des licenciés

L'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne vient de mettre en place un système sophistiqué pour surveiller les mises des sportifs sur leurs propres rencontres... y compris par personnes interposées, et en alertera les Fédérations concernées.

L'ARJEL pourra également répondre à une Fédération qui la solliciterait. On fait imman-

quablement le lien avec une affaire récente et, si la méthode n'a pas été volontairement détaillée, on attend avec impatience les premières alertes sans que l'on sache si elles seront rendues publiques.

Les sanctions restent sous la responsabilité des Fédérations mais elles ne peuvent pas ne pas être à la hauteur du projet !

« L'ARJEL vient de mettre en place un système sophistiqué pour surveiller les mises des sportifs sur leurs propres rencontres »



J.O, candidature de la France, 2024, 2028 ???

Selon les spécialistes et les observateurs, les grandes manœuvres ont commencé. Si l'impatience de certains membres du CNOSF pour se positionner rapidement irrite quelquefois Bernard Lapasset qui est en charge des grands événements, il n'empêche que les partisans d'une candidature française n'hésitent pas à se prononcer favorablement. C'est ainsi que Jean-Luc Rougé, Vice-président du CNOSF et Président de la Fédération Française de Judo a déclaré : « Il ne faut pas être otage des politiques dans le cadre des municipales. », « Il faut lancer un projet, choisir un site, acheter des terrains avant que tous les endroits libres à proximité de

Paris aient disparu. Il faut arrêter de dire qu'une candidature ça coûte. Ca rapporte aussi ».

Sur ce dernier point on ne peut être que très réservé quand on connaît les fortunes diverses des villes qui ont eu le privilège d'accueillir les Jeux, les prévisions économiques sont toujours optimistes et surévaluées.

Si l'on juge que la dernière candidature de Paris était, so-disant obsolète, alors il convient de tout repenser dans le cas d'une candidature du Grand Paris ou plus exactement de Paris-métropole.

Outre bien d'autres considéra-

tions, on notera que le nouveau Président du CIO est favorable à une candidature de la capitale pour 2024 ou 2028, il a aussi assuré que le CIO ne voulait pas « de candidature qui coûte cher ».

Il est vrai que dans une période économique difficile pour la France et pour beaucoup de pays européens, on peut penser que c'est quand même un vœu pieux qui ne résistera pas à l'envie d'autres pays qui ont les moyens et qui n'hésitent pas à les montrer.

En définitive on peut dire, selon un vieux dicton, que les conseillers ne sont pas les payeurs...

« on notera que le nouveau président du CIO est favorable à une candidature de la capitale pour 2024 ou 2028, il a aussi assuré que le CIO ne voulait pas « de candidature qui coûte cher » »

Dopage : analyses rétroactives

Les analyses rétroactives se généralisent et pourraient s'appliquer, selon le CIO, aux échantillons des Jeux de Turin (2006). En effet, une nouvelle méthode de détection des stéroïdes anabolisants a abouti à 260 cas positifs alors qu'il n'y

en avait qu'un de temps en temps auparavant.

L'AMA et les Fédérations Internationales concernées par ces nouvelles analyses ne semblent pas se manifester... Toutefois, des indiscrétions laisse-

raient penser que seraient concernées, l'haltérophilie, la lutte et l'athlétisme. Ce qui surprend parce que le CIO s'est empressé de cibler les Jeux de Turin, un CIO qui doit disposer d'informations que nous n'avons pas !



La Lettre de Félicitations pour les jeunes

Il s'agit d'encourager la jeunesse sportive, associative, individuelle ou collective, à être reconnue pour son comportement ou pour un acte précis envers les autres.

Tous les jours, dans les clubs, dans les associations, au cours d'une compétition ou d'une sortie culturelle, ou encore en groupe d'étude, les jeunes doivent être incités à se comporter comme des "jeunes citoyens" proches de leurs camarades ou de leurs cadres dirigeants, parents, enseignants, amis...

Les jeunes peuvent favoriser la réussite de ces moments de

détente par leur comportement ou par un acte précis, mettant en valeur leur sens de l'aide aux autres ou de la loyauté lors d'une compétition.

Il est alors demandé à tous les dirigeants, accompagnateurs, enseignants de relever ces actes et comportements citoyens et de les inscrire sur le dossier de "proposition d'attribution de la Lettre de Félicitations Jeunesse et Sports".

Les jeunes récipiendaires sélectionnés seront convoqués à une cérémonie citoyenne et de reconnaissance pour une remise solennelle dans un lieu si-

gnificatif.

Cette initiative nous a été communiquée par le Préfet de la région d'Ile-de-France, et nous ne savons pas s'il s'agit d'une nouveauté, car on peut le rappeler la Lettre de Félicitations existe déjà au niveau départemental sans distinction d'âge.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Roland Palacio - Mission de promotion de la lettre de félicitations jeunes:

Tél : 06 11 32 56 78, email : palacio.r@wanadoo.fr

« Les jeunes récipiendaires sélectionnés seront convoqués à une cérémonie citoyenne et de reconnaissance pour une remise solennelle dans un lieu significatif. »

La Nuit du Sport Val-de-Marnaise sera chaude !!!

Nos fidèles lecteurs et lectrices savent que celle-ci se déroulera le 27 janvier au Centre Culturel Wladimir d'Ormesson à Ormesson-sur-Marne, avec un accueil à partir de 19h autour d'un cocktail brésilien, histoire de se mettre dans l'ambiance!!!

D'ores et déjà nous sommes heureux de vous annoncer que le nouveau Préfet du Val-de-Marne, Monsieur Thierry LELEU, nous fera l'honneur et le plaisir d'assister à cette soirée qui sera très animée, comme du reste à notre habitude.

Au programme des festivités sont inscrits :

- ◇ Football Freestyle,
- ◇ Orchestre et danseurs brésiliens (frevo, batucada...),
- ◇ Capoeira,
- ◇ Ju-jitsu brésilien et Luta livre.

Nous avons pu sélectionner toutes les personnes qui seront mises à l'honneur, avec toujours la même difficulté, faire un choix, toutefois la commission chargée de cette tâche semble avoir fait de bons choix, et nous nous sommes

excusés auprès des comités pour quelques candidatures qui n'ont pas pu être retenues pour cette année.

Il vous reste maintenant à ne pas oublier de nous envoyer vos inscriptions en allant sur notre site, rubrique "Nuit du Sport" où vous trouverez un bulletin d'inscription, ou bien en contactant nos services par tous les moyens habituels, email, fax ou téléphone. Vous trouverez également dans ce numéro un coupon-réponse à renvoyer au plus tard le 13 /01.

Rencontre avec le Préfet du Val-de-Marne

Monsieur Thierry LELEU a accordé un entretien le 12 décembre aux représentants du CDOS, en la personne de Messieurs Christian Lopès, Président, et William Leguy, Trésorier général.

Il nous a donc été possible de redire combien le sport avait une place sociétale éminente dans le département, et que le CDOS contribuait, par de nombreuses initiatives, à son déve-

loppement, tout particulièrement auprès des publics qui en sont les plus éloignés.

Nous avons souligné les excellentes relations que nous entretenons avec la DDICS qui reconnaît le rôle incontournable que nous jouons dans beaucoup de domaines, collaboration que Monsieur le Préfet a appréciée. Divers sujets ont été abordés y compris les emplois aidés où nous nous

sommes engagés à faire des propositions dans le cadre de la prochaine campagne CNDS.

Cette rencontre nous aura confortés dans l'idée que les pratiques sportives et les associations qui y contribuent sont bien prises en compte dans les dispositifs mis en place par l'Etat. Nous ne pouvons donc que nous en féliciter et remercions Monsieur le Préfet pour l'attention qu'il nous a prêtée.



Thierry LELEU

Le site Sport-Santé du CDOS 94

C'est le 19 mai à la Maison des Syndicats de Créteil que le concept du site du CDOS sur la santé par le sport a été présenté à quelques 50 personnes qui avaient répondu à notre invitation, en présence de la DDICS et de la présidente du CROSIF.

L'auditoire a été très attentif et a posé de nombreuses questions, tout particulièrement sur le questionnaire que chaque association devra remplir si elle souhaite pouvoir figurer sur le site.

A la suite des échanges, quelques formulations seront modifiées pour une meilleure

compréhension du site par les associations. La version définitive du site sera présentée au mois d'avril à l'occasion d'un colloque co-organisé avec le CROSIF, et fera l'objet d'une conférence de presse.

Le dit site a vocation à s'étendre à toute l'Ile-de-France et même aux autres régions qui le souhaiteront, et ceci en accord avec nos divers partenaires, institutionnels ou privés.

Nous le rappelons, le but est de connaître avec précision le nombre de structures qui sont réellement en capacité de répondre aux besoins médicaux

de patients atteints de pathologies chroniques plus ou moins lourdes. C'est pour cette raison que le questionnaire de référencement des associations a été validé par un comité de pilotage régional incluant des médecins du sport. Les médecins généralistes pourront ainsi envoyer leurs patients atteints de pathologies chroniques aux associations ainsi reconnues aptes à le faire, ceci dans un premier temps.

Nous espérons également que nous pourrions aider les structures qui souhaitent s'impliquer dans ce domaine, à développer une offre adaptée.

« Le dit site a vocation à s'étendre à toute l'Ile-de-France et même aux autres régions qui le souhaiteront »

Le sport, gage de longévité ???

La réponse ne peut-être que négative. Par contre, on peut dire qu'une pratique sportive régulière est considérée comme l'un des moyens les plus efficaces pour ralentir le vieillissement.

A ce propos le docteur Martine Duclos, chef du service de médecine du sport au CHU de Clermont-Ferrand, a déclaré récemment : *"Une activité sportive régulière ne permet pas de vivre plus longtemps, mais de gagner des années de vie en bonne santé"*.

Selon les dernières études réalisées sur ce sujet, le gain serait de six à huit ans de vie, en bonne forme.

De son côté, le professeur Gil-

bert Lagrue explique que : *"L'activité physique permet de conserver sa masse musculaire, dont la perte commence dès l'âge de 30 ans, et de limiter la masse grasse, qui augmente au niveau du ventre, entraînant ainsi un risque cardio-vasculaire"*.

On sait aussi que la masse osseuse diminue avec le vieillissement et que si l'activité physique ne peut pas bloquer la perte osseuse, elle la limite en renforçant la solidité des os. Il existe bien d'autres aspects bénéfiques sur la santé, la dernière découverte des scientifiques porte sur les effets incroyables du sport sur le cerveau, pour exemple : *" Non seulement l'activité physique*

favorise la multiplication des neurones et l'augmentation de leurs connexions, mais elle agit également au niveau des cellules de soutien présentes dans la substance blanche, les "astroglies", qui nourrissent les neurones".

Les neurones étant mieux nourris, le cerveau est aussi mieux oxygéné, du coup les capacités cognitives, qui, normalement commencent à décliner à partir de 50 ans, se renforcent.

On peut donc dire que si la pratique sportive n'est pas élixir de jouvence, elle contribue quand même à retarder les effets du vieillissement.

« Il existe bien d'autres aspects bénéfiques sur la santé, la dernière découverte des scientifiques porte sur les effets incroyables du sport sur le cerveau »

Le certificat médical en question

Il s'agit d'une réforme qui ne manque pas de susciter de nombreuses réactions : la suppression du certificat médical annuel pour la pratique d'un sport.

Selon notre Ministre, Madame Valérie Fourneyron, le certificat ne satisfait ni le sportif, ni le médecin, ni la Sécurité Sociale. A priori cette réflexion ne repose sur aucune étude sérieuse ce qui ne peut donc que laisser perplexe sur les motivations de cette suppression, même partielle.

Ce certificat médical est donc considéré comme un frein à la pratique sportive et le projet a donc pour but de faciliter l'accès au sport pour tous. Cette idée du reste s'inspire des modèles anglo-saxons, soit :

◇ Une visite tous les deux ans durant l'enfance pour du sport en tant que loisir, elle durerait 30 minutes et comporterait un électrocardiogramme.

◇ Une visite pour les adultes de moins de 40 ans, le certificat délivré serait valable pendant cinq ans.

◇ Les autres catégories de public ne seraient pas concernées au demeurant.

Cette réforme qui devrait entrer en vigueur à la rentrée 2014, est étudiée par un groupe de travail composé des Ministères du Sport, Ministère de la Santé, les mutuelles, les médecins, et les Fédérations Sportives.

On voit bien que la première raison est d'ordre économique, et ne tient pas compte de la réalité actuelle dans laquelle on peut observer que les médecins sont loin d'être en capacité de consacrer 30 minutes à cet acte qui n'est pas remboursé par la Sécurité Sociale d'une part, et que d'autre part les généralistes ne possèdent pas les équipements nécessaires.

Il conviendra donc de savoir

qui pourra délivrer le certificat médical, sur quelle base tarifaire et plus généralement qui va payer ??? Car faire supporter le prix de la visite à des familles qui ont déjà des difficultés serait un comble... Même s'il est vrai qu'actuellement les médecins généralistes prennent le risque de la délivrance d'un certificat médical à la pratique d'un sport, celui-ci devant être bien indiqué, à l'occasion d'une visite de routine. Il existe un nombre croissant de généralistes qui refusent de faire cet acte qui engage trop leur responsabilité. Les intéressés, principalement le Ministère des Sports et les Fédérations, seraient bien inspirés de bien réfléchir avant de prendre des décisions qui iraient à l'inverse des buts recherchés.

Sans vouloir porter, par avance, un jugement négatif sur cette réforme, il conviendra d'en savoir un peu plus sur une éventuelle mise en place à la rentrée 2014.

« la première raison est d'ordre économique, et ne tient pas compte de la réalité actuelle dans laquelle on peut observer que les médecins sont loin d'être en capacité de consacrer 30 minutes à cet acte »

Les Echos 94

Savate boxe française, et de deux !!

Jeff Dhie de l'US Créteil a décroché un deuxième titre mondial, le samedi 7 décembre à Htaikou (Chine). En finale Junior des moins de 70 kg, il a dominé pendant tous les rounds le Serbe Janjatov.

Jeff suit des études en STAPS, et à 20 ans à peine, il est promu à un brillant avenir sportif.

Toutes nos félicitations à ce champion et à son entraîneur.



Haltérophilie, le rendez-vous de la force tranquille

La VGA Saint Maur vous invite à assister gratuitement au 3^{ème} tour du Championnat de France par équipe qui se déroulera au Centre Sportif Pierre Brossolette le samedi 11 janvier.

L'équipe de la VGA sera composée de 5 Athlètes qui seront

opposés aux équipes de La Neuville Nancy et l'US METRO.

Venez nombreux encourager les compétiteurs!

Souplesse et étirements

Le comité FSGT du Val-de-Marne propose un stage sur cette thématique le samedi 18 janvier au Gymnase Pasteur de 14 à 17h30. Il s'adresse aux animateurs, entraîneurs, pratiquants adultes des clubs omnisports licenciés FSGT.

Cette action s'inscrit dans un programme de formation en lien avec le projet « sport-santé » du comité.

Le nombre des participants est limité à 25 personnes, le coût est de 10 euros. Pour tout renseignement s'adresser à Martine Pothet-Favier : 01 49 87 08 50, email : martine@fsgt94.org

Clubs des supporters des équipes de France d'Esgrime

Le 16 décembre le C.S.E.F.E organisait, à la Maison du Citoyen et de la vie Associative de Fontenay sous Bois, une soirée avec démonstration avec pour acteurs des internationaux français. Étaient présents Marion STOLZ Championne de France 2010, Cécilia BERDER Championne d'Europe 2008, Julien MEDARD Champion d'Europe 2010 et Vincent ANSTETT

Champion du monde 2006, tous les quatre au sabre. Ulrich ROBEIRI, Champion Olympique 2008 à l'épée, avait tenu à participer à la séance de dédicaces qui suivit les assauts.

La manifestation s'est achevée par une prestation d'esgrime artistique de la troupe "Les lames sur Seine" dirigée par Maître Michel OLIVIER.



Famille BIGGIO

A tous les amis du CDOS, très touchés par les condoléances et les marques de sympathie lors du décès de Paul, mes enfants David et Marc et moi-même vous remercions. Paulette BIGGIO, son épouse.

Sport Santé

Le 31 décembre au matin une réunion s'est tenue au CRO-SIF entre la Présidente, Christian LOPES, responsable de la commission régionale, et le docteur Véronique LEBARS, responsable à la DRJSCS du service sport-santé.

Tout d'abord, sauf changement d'ici la réunion régionale sur le CNDS qui se tiendra le 8 janvier, les départements seront libres de consacrer une partie de l'enveloppe départe-

mentale à des projets de santé s'inscrivant dans la directive. Les avis des commissions départementales devraient être suivis par la direction régionale. En ce qui concerne un cofinancement de l'ARS comme l'an passé, il semble difficile de savoir s'il pourra avoir lieu.

Au niveau régional on s'oriente donc, d'ores et déjà, pour préparer l'année 2015 en mettant en place une commission qui permette de définir les diverses actions, en concertation avec le mouvement sportif, et en tenant compte des spécificités territoriales.

Le CDOS était présent ...

6/12 - Bobigny : Soirée des Mérites sportifs - C.Lopès

7/12 - Vincennes : Remise des Trophées 2013 des champions Val de Marnais d'Équitation - PP.Ponson Sacquard

8/12 - Saint-Maur : 18e tournoi de Noël du Mini-Hand - A.Louvard

11/12 - Créteil : Cérémonie de remise des Médailles Jeunesse et Sports- C.Lopès, J.Célèrier, W.Leguy, J.C.Girard

13/12 - Saint-Maur : Assemblée générale de la Vie au Grand Air - J.Célèrier

18/12 - Créteil : 30 Ans du comité régional CODERAN-DO » - C.Lopès

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax : 01.48.99.30.21
Courriel : cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES.

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Jessica LOPES et Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Économie et du Sport...



Nuit du Sport Val-de-Marnaise

Lundi 27 janvier 2014 à 19h00

Centre Culturel Vladimir d'Ormesson

14-22 avenue Vladimir d'Ormesson

94490 Ormesson-sur-Marne

Sous le haut patronage de
M. Leleu M. Favier
Préfet du et Président du
Val-de-Marne Conseil Général

Avec le parrainage de
Aurélia Truel
Vice-Championne du Monde de Trail



Remises de récompenses, spectacle et buffet

Découper selon les pointillés

Bulletin Réponse

Réponse obligatoire avant le 13 janvier

Comité ou club : _____

Nombre de personnes : _____

Nom des personnes : _____

Assisteront au buffet : Oui Non

Attention, le nombre de places est limité, nous vous invitons donc à nous renvoyer ce bulletin le plus rapidement possible. Les inscriptions seront prises dans leur ordre d'arrivée.

CDOS94 – 2 rue Tirard – 94000 Créteil
Tél. : 01.48.99.10.07 – Fax : 01.48.99.30.21 – cdos94@cdos94.org